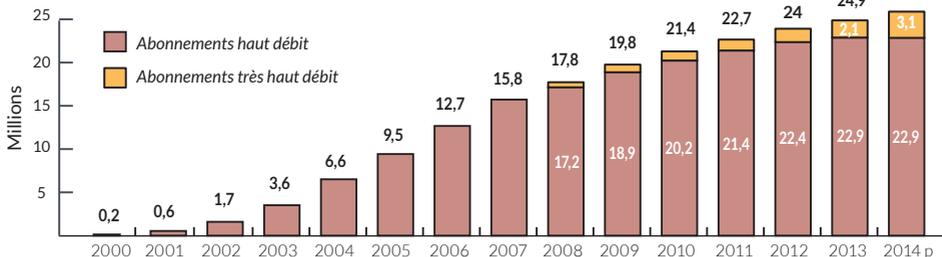


CHIFFRES CLÉS

CONNECTIVITÉ HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT



FIN MARS 2015

13,5 MILLIONS DE FOYERS
sont éligibles au très haut débit fixe



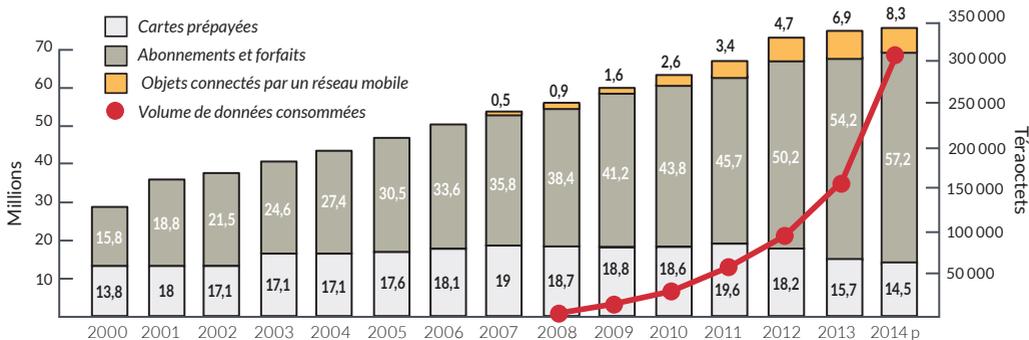
PLUS DE 1 MILLION DE FOYERS
ont souscrit à une offre internet à très haut débit via la fibre optique de bout en bout (FttH - Fiber to the home)



INVESTISSEMENTS

LES INVESTISSEMENTS
DES OPÉRATEURS (HORS
ACHATS DE FRÉQUENCES)
ONT ATTEINT EN 2014
6,9 MILLIARDS D'EUROS

CONNECTIVITÉ MOBILE ET VOLUME DE DONNÉES



ENTREPRISES

Les ventes des opérateurs
aux entreprises totalisent un
chiffre d'affaires de
10,6 milliards d'euros (HT) en
2013 (soit 30 % du marché)



OBJETS CONNECTÉS

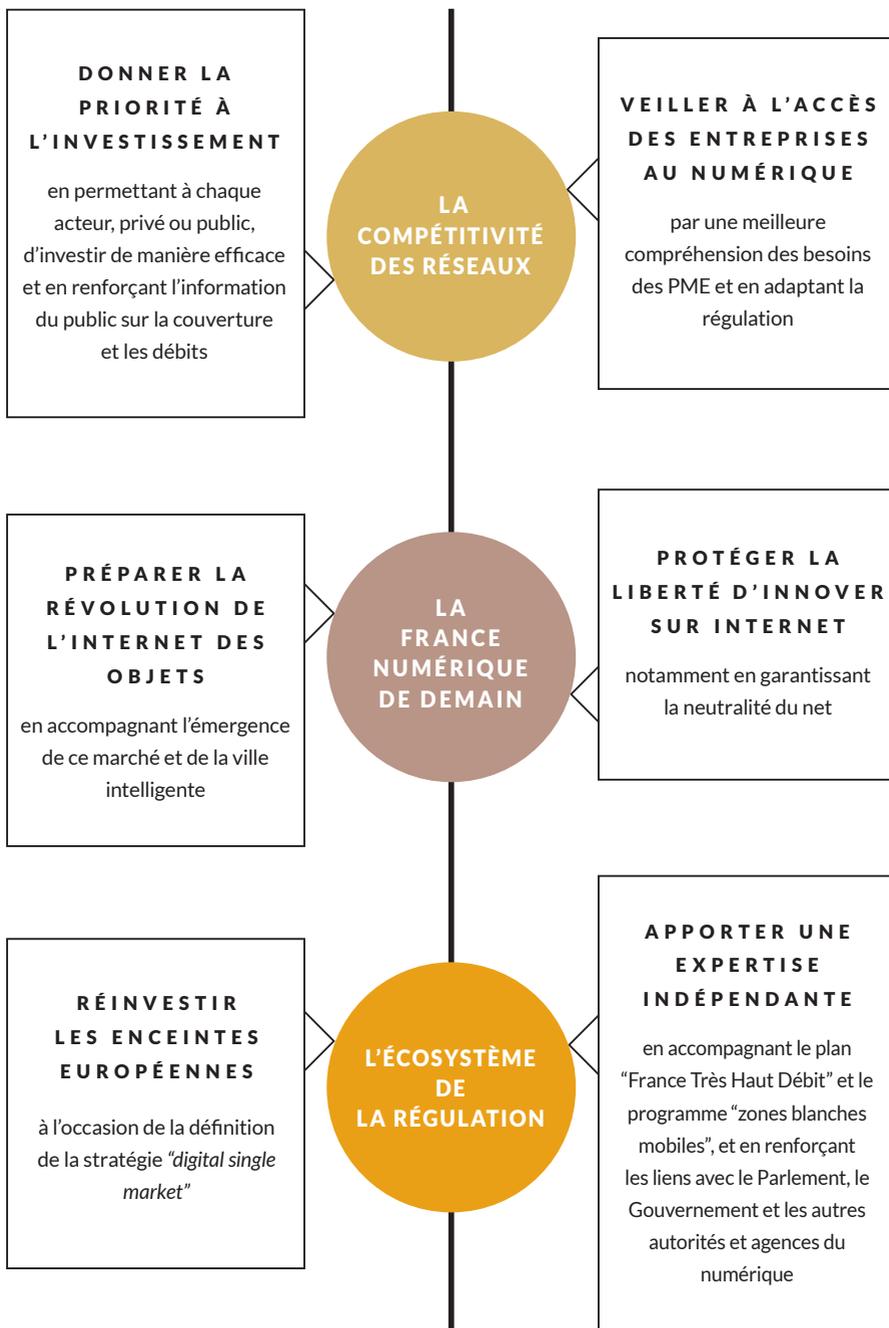
Il y aura **2 milliards**
d'objets connectés
en France en 2020,
soit 40 fois plus que de
personnes connectées



SECTEUR POSTAL

En 2014, **12 milliards** de correspondances
ont été envoyées en France (-5,7% en un an).
Le marché du colis a été épargné par la baisse
tendancielle du secteur en 2013, avec **331**
millions d'objets distribués (+ 1% en un an)

TROIS PRIORITÉS DE RÉGULATION



L'ARCEP EN BREF

L'ARCEP est une autorité de l'Etat qui assure la régulation des secteurs des communications électroniques et postales. Ses missions et compétences sont fixées par la loi. Les textes communautaires organisent une harmonisation de la régulation en Europe et un travail en réseau entre autorités européennes. L'indépendance de l'ARCEP est garantie par les textes et vise à assurer un arbitrage neutre vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes, privées ou publiques.



UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

Veiller à l'exercice d'une concurrence effective et loyale
Attribuer les ressources rares (fréquences et licences mobiles, numérotation)

Contrôler la qualité de service des réseaux (couverture, capacité, taux de défaillance)

Veiller à la bonne mise en œuvre du service universel (télécom et postal)



UN RÔLE D'EXPERTISE

Évaluer les tarifs réglementés

Calculer les coûts des obligations de service universel

Publier des analyses statistiques

Rendre des avis au Parlement et au Gouvernement



DES CONTRÔLES

Par le Parlement, le juge, la Commission européenne et la Cour des comptes



UNE AUTORITÉ EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

De nouvelles compétences portant sur le partage des réseaux mobiles et les tarifs des réseaux d'initiative publique (RIP)

Des domaines où le besoin d'intervention diminue comme la régulation des SMS et la télédiffusion



SES MODES D'INTERVENTION

Informers et écouter : auditions, consultations publiques, réunions multilatérales

Réguler : analyses de marché, décisions, recommandations, règlements de différend

Contrôler : enquêtes administratives, mises en demeure, décisions de sanction

LE COLLÈGE DE L'ARCEP

Pierre-Jean BENGHOZI



Françoise BENHAMOU



Marie-Laure DENIS



Sébastien SORIANO



Président

Philippe DISTLER



Martine LOMBARD



Jacques STERN



Contact

Mail : com@arcep.fr

Téléphone : 01 40 47 70 00



Autorité de régulation
des communications
électroniques et des postes

L'Autorité sur les réseaux sociaux
[@ARCEP](https://twitter.com/ARCEP)
www.facebook.com/arcep.fr
www.dailymotion.com/ARCEP